

PROCES VERBAL

Séance du 17 Octobre 2019

20 heures 30

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie le 17 Octobre 2019 à vingt heures trente, sous la présidence de Monsieur Michel SUPPLY, Maire.

Présents : Mr COUSINA Denis, Mme COUSINA Lydie, Mr WAVREILLE Bernard, Mme JEANNEY Laurence, Mme MARIAGE Sandrine, Mme KIEFFER Caroline.

Absents (es) : Mr DELORME Joël (Pouvoir à Mr WAVREILLE) ; Mr TROUSSET Jean-Philippe (Pouvoir à Mme COUSINA).

Date de convocation : le 07 Octobre 2019
Madame Lydie COUSINA a été nommée secrétaire.

Le procès-verbal du 10 Septembre 2019 a été adopté.

I. DELIBERATIONS

➤ **Délib n° 34/2019 : Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des transferts de Charge (CLECT n° 4) de la Communauté Urbaine du Grand Reims**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général des Impôts, notamment l'article 1609 nonies C

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2017-16 du 19 janvier 2017 adoptant le protocole financier général qui définit les modalités de détermination des attributions de compensation et qui affirme le principe de neutralité budgétaire et fiscale lors du passage en Communauté Urbaine,

Vu la délibération CC-2018-288 du 17 décembre 2018 du conseil communautaire actant du vote des communes sur le rapport CLECT du 12 septembre 2018 et fixant pour l'ensemble des communes du Grand Reims le montant d'attribution de compensation,

Vu le rapport de la CLECT issu de la réunion du 10 Septembre 2019 transmis aux communes membres le 11 septembre 2019,

Considérant que tout transfert de compétences entre les communes membres de la Communauté Urbaine du Grand Reims entraîne un transfert de charges qui doit être pris en compte au travers d'une minoration de l'attribution de compensation,

Considérant que toute restitution de compétences entre la Communauté Urbaine du Grand Reims et les communes membres entraîne un transfert de charges qui doit être pris en compte au travers d'une majoration de l'attribution de compensation,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées réunie le 10 septembre 2019,
- D'adopter le montant de l'attribution de compensation définitive 2019 visé dans le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées du 10 septembre 2019, soit la somme de 322 759 € pour la Commune de Ormes. (Transfert de la compétence Eclairage des monuments classés – 431 €)

➤ **Délib n° 35/2019 : Rapport d'activités 2018 de la Communauté Urbaine du Grand Reims :**

L'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le Président d'un EPCI adresse chaque année au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Municipal, de prendre acte de la communication du rapport d'activité 2018 de la C.U.G.R.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-39 qui dispose que le Président d'un EPCI adresse chaque année au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement,

Vu le rapport présenté par la Communauté Urbaine du Grand Reims pour l'année 2018,

Vu la note de synthèse valant exposé des motifs,

Après en avoir discuté, décide de prendre acte de la communication au Conseil Municipal du rapport d'activité 2018 de la CUGR présenté.

➤ **Délib n° 36/2019 : Budget Lotissement : Ouverture de Crédits – Décision Modificative n°1**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les provisions budgétaires au BP 2019 du lotissement ont été sous évaluées et que les crédits sont insuffisants pour le reversement de l'excédent au budget de la Commune.

Il convient de précéder à l'ouverture de crédits suivante :

Dépenses de fonctionnement :

- Article 6522 857 €

Recettes de fonctionnement :

- Article 7015 857 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'ouverture des crédits ci-dessus.

➤ **Délib n° 37/2019 : Demande de licence IV pour ouverture d'un débit de boissons**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier de Mr Anthony JACTA demandant à la commune l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons dans la zone des Blancs Fossés et la possibilité de rachat à la commune de la licence IV en sa possession afin d'exploiter un établissement franchisé « la Cave de Léon ».

Le Conseil Municipal ne s'oppose pas à l'ouverture d'un établissement de ce type dans la zone des Blancs Fossés, et, après en avoir discuté et délibéré, décide à l'unanimité de céder la licence 4 de la commune au prix de 4 500 € TTC, sous la condition qu'elle soit encore exploitable, et que le demandeur fournisse toutes les garanties d'exploitation.

➤ **Délib n° 38/2019 : Marché Salle des Fêtes – lot 6- Travaux supplémentaires Ent. LABART**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que lors des réunions de chantier hebdomadaires il a été constaté que les dimensions du local bébé permettaient de diviser ce local en deux parties, ce qui permettrait une pièce de rangement supplémentaire. L'entreprise LAMBINET a donc rajouté une cloison séparative, et, il a été demandé un devis à l'Entreprise LABART, chargée des menuiseries intérieures, de prévoir une porte supplémentaire.

L'Entreprise LABART nous a fait parvenir un devis pour la somme de 631.20 € TTC, en date du 18/09/2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces travaux supplémentaires et charge le Maire de procéder à la signature du devis.

➤ **Délib n° 39/2019 : Opposition au projet de réorganisation des services de la Direction Générale des Finances Publiques**

Vu le projet de réorganisation des services de la Direction Générale des Finances Publiques présenté au Conseil Municipal,

Considérant que ce projet de réorganisation prévoit la fermeture du Centre des Finances Publiques d'Hermonville en 2021 et le rattachement des communes membres au poste comptable de Fismes,

Considérant que le retrait et l'éloignement constant de tous les services publics de l'Etat désavantagent le territoire et les administrés,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- **s'oppose** au projet de réorganisation des services de la Direction Générale des Finances Publiques dans la Marne,
- **s'oppose** à la fermeture de la Trésorerie d'Hermonville.

➤ **Délib n° 40/2019 : Reprise des V.R.D. Lotissement Mr SUPPLY**

Dans le cadre des travaux d'aménagement d'un lotissement privé appartenant à Mr SUPPLY Michel, Chemin du Dresfervuoin, parcelle cadastrée ZH 15, celui-ci a informé la commune qu'il a signé au préalable une convention de rétrocession des équipements et des espaces communs avec la C.U.G.R, propriétaire de la voirie, des réseaux et des équipements.

Cette convention précise que cette rétrocession sera effectuée à titre gratuit à la fin de l'aménagement des 6 parcelles, et en précise les modalités.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté :

- Prend acte de l'intention de l'aménageur Mr SUPPLY, de rétrocéder les nouvelles voiries et les nouveaux équipements
- Prend acte que cette nouvelle voirie sera intégrée dans le tableau vert des voies communales reprises par la Communauté Urbaine du Grand Reims
- Prend acte que l'aménageur se chargera de toutes les modalités administratives nécessaires à cette rétrocession
- Précise que le 1^{er} Adjoint, Mr WAVREILLE Bernard, sera chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

➤ **Délib n° 41/2019 : Location Nouvelle Salle Polyvalente**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que compte tenu des demandes de réservations de salle pour l'année prochaine, il convient de prévoir les tarifs de location de cette nouvelle salle.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De maintenir la possibilité de louer la Salle Hélène LEVY pour l'année 2020 dans les conditions actuelles,
- De mettre gratuitement à disposition la nouvelle salle polyvalente pour les associations communales,
- De fixer les tarifs 2020 pour la nouvelle salle polyvalente comme ci-dessous :

GRANDE SALLE	TARIF COMMUNE	TARIF EXTERIEUR
WEEK END	400 €	800 €
Du V 16 H au L 8 H		
L-V journée	200 €	400 €
8 H à 18 H 30		
PETITE SALLE		
L-V journée	150 €	300 €
8 H à 18 H 30		

La caution sera fixée à la somme de 1 000 €.

Un devis sera demandé afin d'installer un module de réservation de la nouvelle Salle Polyvalente directement en ligne.

Une commission sera chargée de rédiger prochainement un règlement intérieur et de réfléchir à la solution sur le nettoyage de la salle.

II - QUESTIONS DIVERSES

➤ Aménagement du Rond-Point Zone des Blancs Fossés

Lors du dernier conseil municipal, il avait été décidé de charger Mr DELORME de rencontrer l'Entreprise EDIVERT afin de faire chiffrer un aménagement paysager du rond-point de la Zone des Blancs Fossés. L'Entreprise nous a communiqué un devis avec une idée d'aménagement sur le rond-point et aussi sur la pointe de terrain communal devant l'Entreprise NTC. Le Conseil Municipal a décidé de se servir du devis du rond-point comme base d'élément de réflexion et de faire venir l'entreprise en Mairie afin de décider de l'aménagement à prévoir. Le Conseil Municipal a décidé de retenir une enveloppe maximum de 7 000 € TTC pour ces travaux.

➤ Cabine Téléphonique :

Le Conseil Municipal a décidé de recycler la cabine téléphonique de la place en cabine à livres.

Les demandes d'autorisations nécessaires sont en cours auprès d'Orange (convention, extraction du poste, coupure de l'électricité...) Il conviendra ensuite de procéder à quelques aménagements dont les frais seront pris en charge par la commune

➤ D.I.A. :

DIA N° 7/2019 Changement de nom de société 6 Rue des Blancs Fossés. Pas de préemption sur ce bien

➤ Informations diverses

- La commission pour le Colis des Aînés s'est réunie le Jeudi 3 Octobre. Après une séance de dégustation la commande a été passée pour 90 colis d'une valeur de 42.30 € (avec ½ champagne). La distribution apéritive aura lieu le dimanche 15 Décembre à 11 heures
- L'Entreprise BOELLE est intervenue pour effectuer les travaux sur l'Eglise
- L'Entreprise EDIVERT est intervenue à la demande de la CUGR pour effectuer le nettoyage des abords de la mare et du bassin.
- Suite à consultation, Mr le Maire a émis un avis sur la révision du PLU de Thillois par un courrier mettant en avant les flux de circulation à venir impactant notre commune.

Séance du 17 Octobre 2019

N° délibérations	Thème	Objet de la délibération	N° page
N° 34/2019	Intercommunalité	Approbation du Rapport de la CLECT N°4 - CUGR	24
N° 35/2019	Intercommunalité	Rapport d'activités 2018 de la C.U.G.R	24
N° 36/2019	Finances-Budget	Budget Lotissement : Ouverture de crédits DM n°1	24
N° 37/2019	Finances-Budget	Demande d'achat de la licence 4 communale pour exploitation	24
N° 38/2019	Marché Salle des Fêtes	Travaux supplémentaires lot 6 Entreprise LABART	24
N° 39/2019	Finances Publiques	Opposition au projet de réorganisation des services de la DGFP	25
N° 40/2019	Voiries	Reprise des VRD – Lotissement SUPPLY	25
N° 41/2019	Patrimoine Locations	Location Nouvelle Salle Polyvalente	25

EMARGEMENTS

Michel SUPPLY	Bernard WAVREILLE	Denis COUSINA	Joël DELORME
			Absent procuration
Caroline KIEFFER	Marcel MOULINET	Lydie COUSINA	Laurence JEANNEY
	Démissionnaire		
Sandrine MARIAGE	Jean-Philippe TROUSSET		
	Absent procuration		

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.